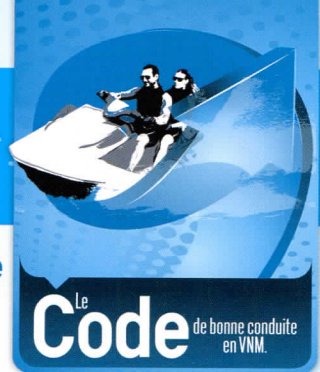


Le code de bonne conduite EN VNM.



Je respecte la réglementation maritime et les réglementations locales

- Mon VNM est immatriculé et je suis en mesure de présenter tous les papiers (permis, carte de circulation, attestation d'assurance).
- Je ne navigue pas dans la bande des trois cents mètres.
- Je navigue à vitesse réduite dans les ports et je respecte strictement le balisage et les limitations de vitesse.
- Je ne navigue pas à plus de deux milles nautiques d'un abri et ne navigue pas la nuit.



Je respecte l'environnement

- Je prends garde aux rejets d'essence lors du remplissage de mon réservoir.
- Je ne jette pas de déchets à l'eau ou sur les plages.
- Je ne modifie pas l'échappement ou la boîte à eau de mon VNM.
- Je limite le temps de rinçage moteur au strict minimum.
- Je respecte la faune et la flore, j'adapte ma vitesse aux abords des zones à forte densité de population animale.



Je partage la mer

- Je respecte les autres embarcations en m'écartant de leur route surtout lorsqu'elles sont au mouillage.
- Je m'écarte des côtes afin de ne pas déranger les habitations aux alentours et surveille le sens du vent.
- Trop de bruit nuit aux autres. Faites attention à votre conduite afin de limiter les nuisances sonores.
- Je ne me rapproche pas trop du rivage où les autres usagers nagent et s'amuse.



Je navigue responsable

- Je me renseigne auprès des postes de plage ou des capitaineries sur les conditions météorologiques.
- Je me méfie des vents de terre et des courants de marée.
- Je prévient un proche de ma sortie en mer afin qu'il puisse prévenir le CROSS en cas d'inquiétude.
- Je navigue de préférence à plusieurs car c'est un gage de sécurité en mer.
- Je ne quitte pas mon VNM en cas de panne.



Je respecte le matériel mis à ma disposition dans les ports

- Je ne dégrade ni les mises à l'eau ni leurs abords.
- Je ne gare ma remorque que dans les parkings autorisés.
- Je respecte les autres plaisanciers et attends mon tour pour mettre à l'eau mon VNM.



Je navigue avec tout le matériel de sécurité

- Un équipement individuel de flottabilité (gilet) porté par chaque personne à bord.
- Un moyen de repérage lumineux porté par chaque personne à bord.
- Un dispositif de remorquage (point d'ancrage et bout de remorquage).
- Un dispositif coupant l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote.
- Un téléphone portable ou une VHF inférieure à six watts.
- Je suis les recommandations d'utilisation des constructeurs (port des gants, combinaison isothermique, lunettes...).

SEA-DOD



Kawasaki

YAMAHA

FÉDÉRATION
DES INDUSTRIELS
NAUTIQUES

FFM
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
MOTONAUTIQUE